

Session extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mercredi 25 septembre 2013, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 22h20, sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Charles Desrochers
Jean-Guy Lapierre
Roger Trudel

Madame la conseillère Doris Turcotte est absente du territoire.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2013-09-262 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2013-09-263 Avis de motion (modification du règlement #03-2012)

Monsieur le conseiller Charles Desrochers donne maintenant avis de motion pour la modification du règlement 03-2012. L'emprise d'un chemin sera de 20 mètres au lieu de 15 mètres. L'adoption du règlement se fera à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-264 Avis de motion (modification du règlement 02-2013 constitution d'un fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques)

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre donne maintenant avis de motion pour la modification du règlement 02-2013. Un montant de 0.10\$ la tonne métrique sera facturé à tous les contracteurs qui ont utilisé le BEX de la municipalité depuis le 1^{er} juillet 2013 et tous ceux qui l'utiliseront à l'avenir. Ce montant est justifié par les travaux de décapage que la municipalité a dû déboursier pour extraire.

Adoptée

2013-09-265 Appel d'offres pour les assurances

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour les assurances de la municipalité.

Adoptée

2013-09-266 Projet de commerce (Mécanique JDP)

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva désire avoir le plus de services possible pour ses citoyens considérant que ceux-ci doivent se déplacer à l'extérieur du territoire pour obtenir de l'essence et de la mécanique générale commerciale;

Attendu que le territoire ne bénéficie pas de garage mécanique commercial avec station-service;

Attendu que la municipalité considère qu'il est important d'encourager les commerces locaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'appuyer le projet de Mécanique JDP auprès du CLD.

Adoptée

2013-09-267 Avis de motion d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme relativement au secteur Lac-Mourier et à un secteur de maisons mobiles

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme relativement au secteur Lac-Mourier et à un secteur de maisons mobiles.

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a annexé le territoire non organisé de Lac-Fouillac et une partie de celui de Lac-Granet en 2009, qu'elle désigne comme le secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme pour y inclure le territoire annexé;

Considérant que la Municipalité juge que l'affectation résidentielle convient mieux que l'affectation Maison mobile au secteur de la rue du Parc;

Considérant que le projet de règlement fait partie intégrante de l'avis de motion ainsi que chacun des articles dudit projet et cela crée un effet de gel sur l'émission des permis;

Le premier projet sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-268 Avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage relativement au secteur Lac-Mourier et à diverses questions)

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage relativement au secteur Lac-Mourier et à diverses questions.

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a annexé le territoire non organisé de Lac-Fouillac et une partie de celui de Lac-Granet en 2009, qu'elle désigne comme le secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme pour y inclure le territoire annexé et qu'elle doit modifier en conséquence son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité souhaite régir l'aménagement de terrains d'un camping en copropriété indivise de même que l'apparence des roulottes;

Considérant que la Municipalité juge que l'habitation de faible densité est plus appropriée que les maisons mobiles dans le secteur de la rue du Parc;

Considérant que la municipalité veut hausser la hauteur permise pour les garages en réponse à de nombreuses demandes à cet effet;

Considérant que la Municipalité veut revoir certaines dispositions relatives aux bâtiments à arches;

Considérant que la Municipalité veut autoriser les bâtiments secondaires de l'autre côté des chemins de villégiature pour résoudre des problèmes associés aux petits terrains;

Considérant que la Municipalité veut exclure les serres du calcul du nombre maximal de bâtiments secondaires détachés et de la superficie maximale totale pour ces bâtiments, qui sont applicables par zone;

Considérant qu'il y a lieu de corriger une erreur mineure à un article sur les engrais de ferme;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-l'Or a adopté les règlements 284-07-12 et 288-04-13 qui ont entre autres pour effet d'agrandir un îlot déstructuré et un îlot de villégiature sur le territoire de la Municipalité, qui doit revoir son règlement de zonage pour en assurer la conformité;

Considérant que le projet de règlement fait partie intégrante de l'avis de motion ainsi que chacun des articles dudit projet et cela crée un effet de gel sur l'émission des permis;

Le premier projet sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-269 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement relativement au secteur Lac-Mourier

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement relativement au secteur Lac-Mourier.

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a annexé le territoire non organisé de Lac-Fouillac et une partie de celui de Lac-Granet en 2009, qu'elle désigne comme le secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour y inclure le territoire annexé et qu'elle doit modifier en conséquence son règlement de lotissement;

Considérant que la Municipalité souhaite corriger une erreur mineure portant sur la largeur minimale d'un lot;

Considérant que le projet de règlement fait partie intégrante de l'avis de motion ainsi que chacun des articles dudit projet et cela crée un effet de gel sur l'émission des permis;

Le premier projet sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-270 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats relativement au secteur Lac-Mourier

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats relativement au secteur Lac-Mourier.

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a annexé le territoire non organisé de Lac-Fouillac et une partie de celui de Lac-Granet en 2009, qu'elle désigne comme le secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour y inclure le territoire annexé et qu'elle doit modifier en conséquence son règlement sur l'émission des permis et certificats;

Considérant que le projet de règlement fait partie intégrante de l'avis de motion ainsi que chacun des articles dudit projet et cela crée un effet de gel sur l'émission des permis;

Le premier projet sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-271 Avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement de construction relativement au secteur Lac-Mourier

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement de construction relativement au secteur Lac-Mourier.

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a annexé le territoire non organisé de Lac-Fouillac et une partie de celui de Lac-Granet en 2009, qu'elle désigne comme le secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour y inclure le territoire annexé et qu'elle doit modifier en conséquence son règlement de construction;

Considérant que le projet de règlement fait partie intégrante de l'avis de motion ainsi que chacun des articles dudit projet et cela crée un effet de gel sur l'émission des permis;

Le premier projet sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-272 Avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement sur certaines conditions d'émission du permis de construction relativement au secteur Lac-Mourier

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement sur certaines conditions d'émission du permis de construction relativement au secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a annexé le territoire non organisé de Lac-Fouillac et une partie de celui de Lac-Granet en 2009, qu'elle désigne comme le secteur Lac-Mourier;

Considérant que la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour y inclure le territoire annexé et qu'elle doit modifier

en conséquence son règlement sur certaines conditions d'émission du permis de construction;

Considérant que le projet de règlement fait partie intégrante de l'avis de motion ainsi que chacun des articles dudit projet et cela crée un effet de gel sur l'émission des permis;

Le premier projet sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée

2013-09-273 Eacom (dépassement des coûts)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter le dépassement des coûts, jusqu'à un maximum de 15 000\$, incluant l'assemblée de consultation. Advenant d'autres coûts, ils seront facturés à taux horaire.

Adoptée

DIVERS

Aucun sujet

Questions du public

Aucune question

2013-09-274 Levée de la séance

À 22h25, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Réjean Guay
Maire

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière